

Élection du Président

[Français]

Je signale aussi qu'on a affiché dans chaque isolement une liste alphabétique des noms des députés éligibles à la Présidence.

[Traduction]

Il y aura aussi une liste dans chaque isolement. Comme c'est la première fois que nous élisons un Président au scrutin secret, ce sera une première pour nous tous. Les greffiers vont faire tout leur possible pour faciliter la tâche aux députés et faire en sorte que ce scrutin se déroule rondement et efficacement.

Je vais dans un instant vous proposer une façon de procéder qui devrait nous permettre d'accélérer les choses, mais je dois pour l'instant demander au greffier de desceller le paquet de bulletins de vote.

● (1510)

Nous sommes maintenant prêts à passer au scrutin.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le 16 septembre 1986, j'ai avisé le greffier de la Chambre que je ne voulais pas que mon nom figure sur la liste des candidats. Malheureusement, le greffier estime que j'aurais dû moi-même signer l'avis, ce qui n'est pas stipulé dans le Règlement. Nos règles exigent simplement un avis et j'en ai donné un par écrit. Je demande donc que mon nom soit rayé de la Partie II de l'Annexe.

M. le Président: Le député doit savoir que, selon nos règles, son nom figure sur la liste et qu'il ne peut pas en être rayé pour l'instant. La Chambre a cependant entendu l'avis du député.

Je tiens à rappeler aux députés que, selon le Règlement, ils doivent écrire en majuscules les nom et prénom du candidat de leur choix sur le bulletin de vote avant de le déposer.

Je demande aux députés qui veulent voter de la faire de la façon suivante. Les députés quitteront leur place et passeront en arrière des rideaux pour se rendre au bureau par la porte à ma gauche ou à ma droite selon l'endroit où ils siègent à la Chambre. Le greffier adjoint donnera un bulletin de vote à chaque député. Je demande à tous les députés de s'éloigner du bureau une fois qu'ils auront voté.

Le vote peut maintenant commencer.

[Note de l'éditeur: La liste des députés éligibles suit:]

Baker, George	Crouse, Lloyd
Berger, David	Danis, Marcel
Blenkarn, Don	Edwards, Jim
Bradley, Bud	Fraser, John
Clinch, Roger	Girard, Albert
Comeau, Gerald	Hamelin, Charles
Cook, Chuck	Kindy, Alex
Cooper, Albert	Layton, R.E.J.
Copps, Sheila	Lewis, Douglas
Crosby, Howard	Lopez, Ricardo
(Halifax Ouest)	Mailly, Claudy

Malépart, Jean-Claude
 McCrossan, Paul
 McLean, Walter
 Murta, Jack
 Nielsen, Erik
 Nowlan, Patrick
 Nunziata, John
 Paproski, Steven
 Parry, John
 Penner, Keith
 Prud'homme, Marcel

Robichaud, Fernand
 Stackhouse, Reg
 Tardif, Alain
 (Richmond—Wolfe)
 Tardif, Monique
 (Charlesbourg)
 Thacker, Blaine
 Toupin, Robert
 Tremblay, Maurice
 (Lotbinière)

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les isolements.)

● (1530)

M. le Président: S'il s'en trouve parmi les députés qui n'ont pas encore voté et qui souhaitent le faire, auraient-ils l'obligation de voter maintenant? À l'intention de ceux qui n'ont pas encore voté mais qui veulent le faire, je signale que le vote prendra fin sous peu.

A l'ordre, s'il vous plaît. Tous les députés ayant voté, j'ordonne au greffier de procéder au dépouillement du scrutin.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. le Président: Avant de suspendre la séance, ce que je suis sur le point de faire, je rappelle que lorsqu'on aura fini de dépouiller les bulletins de vote, on ne fera retentir la sonnerie rappelant les députés à la Chambre que pendant cinq minutes. Si un autre tour de scrutin se révèle nécessaire, nous en expliquerons le pourquoi au moment voulu. La séance est suspendue jusqu'à ce que la sonnerie retentisse.

(À 15 h 39, la séance est suspendue.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 30.

M. le Président: J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'un deuxième tour de scrutin sera nécessaire.

Voici les noms des candidats pour le deuxième tour:

Berger, David	Maily, Claudy
Clinch, Roger	Nielsen, Erik
Cooper, Albert	Nowlan, Patrick
Copps, Sheila	Paproski, Steven
Danis, Marcel	Parry, John
Edwards, Jim	Prud'homme, Marcel
Fraser, John	Stackhouse, Reg
Lewis, Douglas	Thacker, Blaine

Si l'un des députés que je viens de nommer désire retirer sa candidature, qu'il veuille bien intervenir et nous faire part des motifs de sa décision, conformément au sous-alinéa 2(5)h(ii) du Règlement.